



## Entreprise et Installation :

# Montants prévisionnels des aides PAC 2018

Aides découplées : toutes exploitations

Nouvelles aides couplées	
Aides découplées	Complément JA 1% 70€/ha sur les 34 1 <sup>er</sup> ha
	Païement vert 30% Conditionné à des mesures vertes = 62% des DPB activés
	Redistributif - 5 à 20 % 51€/ha sur les 52 1 <sup>er</sup> ha activant des DPB
	Droit Païement Base (DPB) 46% à 31% Païement des surfaces admissibles

### Mesures à mettre en place :

- Diversité de l'assolement
- Maintien des pâturages permanents
- Présence de Surfaces d'Intérêt Ecologie (SIE)

Aides couplées : en fonction des situations

#### Secteur végétal

Aide Blé Dur	38 €/ha <sup>1</sup>
Aide légumineuses fourragères	195 €/ha <sup>1</sup>
Aide soja	40,80 €/ha <sup>1</sup>
Aide protéagineux	111,50 €/ha <sup>1</sup>
Aide semences légumineuses fourragères ou graminées	112 €/ha <sup>1</sup>

#### Secteur animal

Bovins allaitants (ABA)	167 € (50 premières VA) <sup>2</sup>
	124 € (51 à 99 VA) <sup>2</sup>
	66 € (100 à 139 VA) <sup>2</sup>
Bovins laitiers (ABL)	69 € (30 premières VL) zone montagne, piémont <sup>2</sup>
	33 € (40 premières VL) zone défavorisée <sup>2</sup>
Aide aux ovins (AO)	23 € (500 premières B) <sup>2</sup>
	21 € (suivantes) <sup>2</sup>
Aide aux caprins (AC)	14 € (400 premières C) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Montants 2017 donnés à titre indicatif. Les montants prévisionnels 2018 ne sont pas encore connus. Les enveloppes nationales étant fixes, les montants unitaires pourront évoluer en fonction du nombre de dossiers déposés

<sup>2</sup> Montants prévisionnels 2018. Les enveloppes nationales étant fixes, les montants unitaires pourront évoluer en fonction du nombre de dossiers déposés

#### Nouveautés 2018 :

- Suppression du complément ABL pour les nouveaux producteurs
- Suppression des majorations pour l'aide ovine

Discussion en cours concernant la suppression des aides Veaux Sous la Mère.

2<sup>ème</sup> pilier : en fonction des situations

#### ► ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels) :

Montant :

→ Part fixe : Montant de base de 70 € pour les 75 premiers hectares de surface fourragère (herbe + céréales autoconsommées)

→ Part variable :

- Pour les 25 premiers hectares, montant du tableau en fonction des zones :

	système extensif			système intermédiaire			système intensif			Hors plage			
	mini	maxi	statut	mini	maxi	statut	mini	maxi	statut				
				montant 2016			montant 2016			montant 2016			
				25 1ers ha			25 1ers ha			25 1ers ha			
Haute montagne	0,15	1,19	100%	382 €	1,2	1,9	90%	344 €	1,9	part fixe	309 €	part fixe	
Montagne	0,25	1,69	100%	235 €	1,7	2,3	85%	200 €	2,3	part fixe	180 €	part fixe	
Piémont	0,35	0,6	90%	86 €	0,61	1,89	100%	96 €	1,9	2,3	90%	86 €	0 €
Piémont 2	0,35	0,6	90%	86 €	0,61	1,89	100%	96 €	1,9	2,3	90%	86 €	0 €
Piémont 3	0,35	0,6	90%	86 €	0,61	1,89	100%	96 €	1,9	2,3	90%	86 €	0 €
Piémont lait	0,35	0,6	90%	86 €	0,61	1,89	100%	96 €	1,9	2,3	90%	86 €	0 €
Défavorisée simple	0,35	0,5	90%	77 €	0,51	1,79	100%	85 €	1,8	2	90%	77 €	0 €

Tableau de plage de chargement ICHN Haute-Garonne depuis 2016

- Entre le 25<sup>ème</sup> et le 50<sup>ème</sup> ha admissibles :

Ajouter les 2/3 du montant retenu pour les 25 premiers hectares.

La transparence GAEC s'applique.

Depuis 2016, étendu aux producteurs de vaches laitières quelque soit la zone.

#### ► Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) :

Dépliant disponible sur les Mesures Agro Environnementales et Climatique Système Polyculture Elevage (MAE SPE) auprès de votre conseiller agricole.

#### ► Mesures en agriculture biologique :

Le montant maximum pour 2018 reste fixé à 15 000 € maximum par exploitation pour l'aide à la conversion mais le Conseil Régional Occitanie pourra être amené à revoir le montant à la baisse. La transparence s'applique pour ces aides. Les parcelles converties directement ne sont pas éligibles à la mesure.

## Agenda

Salon de l'Agriculture à  
Tarbes du 08 au 11 mars  
2018 au Parc des Expositions  
de 9h à 20h

+ d'infos : [www.salon-agricole.com](http://www.salon-agricole.com)

Mercredi 14 mars : La  
nuit de l'orientation de  
14h à 21h à la Chambre de  
Commerce et d'Industrie  
de Toulouse

Comme chaque année, La  
Chambre d'agriculture de la  
Haute-Garonne est présente  
à cette manifestation dans  
l'espace métiers et partenaires.  
Entrée gratuite.

Prochaine Session de la  
Chambre d'agriculture de  
la Haute-Garonne

Vendredi 16 mars 2018 à 14h30  
au siège social :  
32 rue de Lisieux CS 90105  
31026 Toulouse Cedex 3

## PAC 2018

Faire sa déclaration  
PAC 2018 avec un  
conseiller de la Chambre  
d'agriculture de la Haute-  
Garonne : c'est avant  
tout être accompagné et  
conseillé par un expert !

Avec leurs compétences et leurs  
connaissances techniques et  
réglementaires, les conseillers  
de la Chambre d'agriculture sont  
à votre écoute. Ils seront vous  
orienter dans vos démarches.

C'est aussi la certitude d'avoir un  
dossier sécurisé :

- Des surfaces mesurées  
précisément selon les règles  
d'admissibilité.
- Des documents réglementaires  
imprimés automatiquement.
- Un dossier sécurisé qui garantit  
vos aides et le respect de la  
réglementation.

### N'hésitez plus !

Téléphonnez au  
secrétariat de la Chambre  
d'agriculture près de chez  
VOUS...

**05 61 27 83 37**  
(Antenne de Caraman)

**05 61 94 81 64**  
(Antenne de St-Gaudens)

Utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir son exploitation ou ses produits  
13 et 20 mars 2018 à Toulouse  
Cette formation vous permettra d'utiliser les réseaux sociaux (piliers de la communication moderne) pour promouvoir vos produits et éviter les écueils d'un apprentissage autodidacte.

M. BERGES : 06 85 07 40 17  
marianne.berges@haute-garonne.chambagri.fr

### Valoriser des viandes en charcuterie et plats cuisinés

15 et 27 mars 2018 à Muret  
Cette formation permettra de connaître la réglementation liée aux procédés charcutiers des viandes et de mettre en œuvre les techniques de transformation. S'approprier les conditions de réussite des recettes classiques. Découvrir des recettes innovantes pour élargir ou dynamiser sa gamme de produits.

F. REULET : 06 83 11 76 36  
frederique.reulet@haute-garonne.chambagri.fr

### Optimiser la vente de ses Grandes Cultures

15 et 22 mars 2018 à Caraman  
Cette formation vous permettra de calculer le prix de revient et le seuil de vente afin de bâtir une stratégie de vente plus sécurisée. Vous connaîtrez également les bases de fixation des prix des principales cultures.

T. HOPKINS : 06 45 34 10 50  
tara.hopkins@haute-garonne.chambagri.fr

### ASA, outil de gestion de l'eau d'irrigation

29 mars 2018 à Muret  
Cette formation vous permettra d'acquiescer les bases du fonctionnement des ASA.

N. MONDIES : 05 61 10 42 81  
nathalie.mondies@haute-garonne.chambagri.fr

### Développer une clientèle nouvelle grâce à la prospection

03 et 10 avril 2018 à Toulouse  
Cette formation vous permettra de vous former aux techniques de communication commerciale, permettant de faire connaître vos produits, leurs atouts et générer des contacts constructifs pour augmenter le taux de concrétisation.

M. BERGES : 06 85 07 40 17  
marianne.berges@haute-garonne.chambagri.fr

Pôle administration générale :  
Formation : Thierry ASTRUC et  
Bénédicte DE SAINT-SERNIN  
Tél : 05 61 82 13 28

Conditions générales de vente sur simple demande.

## Elevage :

# Fourrages, un début de campagne humide

La pluviométrie particulièrement importante de cet hiver a limité le développement des semis réalisés à l'automne. Les mises à l'herbe seront compliquées à gérer avec le retour des premières chaleurs.

### Les Méteils

Les essais implantés sur 3 sites cet automne (Montespan, Blajan et Auragne) évoluent doucement mais d'une façon uniforme malgré la pluie.

Les vesces et les pois, malgré les petites gelées de décembre sont présents mais peu développés. Ils attendent que les sols se ressuent. La forte humidité a fait pourrir les racines des légumineuses qui deviennent blanches. Le développement racinaire de l'automne permettra à la plante d'attendre sans mourir des conditions plus adéquates. On note un développement important de l'anthracnose. Cette maladie causée par des champignons se développe avec l'humidité et les montées en températures, sur les feuilles, tiges et gousses (*ascochyta fabae* et *botrytis fabae*).

Les nodosités ont une légère couleur rosée signifiant que les bactéries sont actives et jouent leur rôle de fixation de l'azote de l'air dans les sols. Ainsi, les céréales associées trouvent suffisamment d'azote dans la solution du sol et marquent très peu de « faim d'azote ».

Sur les sols plus hydromorphes (gorgés d'eau) les nodosités sont moins nombreuses et moins actives. Les céréales se trouvent en déficit d'azote. Celui-ci sera vite comblé avec le réchauffement du sol. C'est sur ces sols que l'on enregistre un fort développement du botrytis (notamment sur précédent maïs).

### Réduire les IFT

Les méteils ne permettent pas seulement d'augmenter l'autonomie en protéine et en fourrages grossiers des élevages, ils ont aussi un intérêt plus « administratif ». En effet, la densité de végétation va limiter le salissement des parcelles, rendant inutile l'utilisation de désherbant. L'Indicateur de Fréquence des Traitements phytosanitaires (IFT) va donc diminuer et les surfaces seront éligibles aux Surfaces d'Intérêts Ecologique (SIE).

### Visite des essais méteil

Afin d'échanger sur les avantages, les caractéristiques, les conditions de conservation et l'utilisation des méteils, 3 rencontres sont organisées sur les vitrines implantées à l'automne. Les visites, animées par Madame Carole Merienne, débuteront à 14 h les :

- Mardi 3 avril 2018 au GAEC ORTET (Montespan)
- Mercredi 4 avril 2018 au GAEC DOUMENG (Auragne)
- Jeudi 5 avril 2018 chez l'EARL CAGNIN (Blajan).

### Le temps de la mise à l'herbe

La mise à l'herbe est une période sensible et essentielle pour le bon déroulement de l'année fourragère. Les conditions météorologiques ne la faciliteront pas cette année.

Pour les animaux, elle doit se dérouler de façon progressive en profitant des périodes parfois

courtes de beau temps. Idéalement une période de transition de 21 jours avec une alternance de foin et d'herbe pâturée doit être respectée. Si les animaux ne peuvent pas rentrer et sortir des bâtiments facilement, vous pouvez clôturer une partie de la parcelle pour les contraindre à manger du foin (l'apport de foin dans la pâture n'est pas opportun). Une cure de magnésium dans les 15 jours précédents la sortie et se prolongeant sur les 15 jours suivants sera bénéfique pour le cheptel.

Attention, lorsque les animaux sortent au pâturage, ils ingèrent une forte quantité d'herbe remplie d'eau, riche en azote et en potassium, dans des conditions froides, pluvieuses et boueuses. Ces conditions peuvent provoquer une diarrhée, un amaigrissement, une tétanie d'herbage ou une grippe. S'en suivent alors les problèmes de reproduction, de mises bas et de baisse de production.

Pour les prairies, pratiquer des sorties précoces, quand la graminée est encore au stade végétatif, permet d'activer la pousse de l'herbe et :

- D'aérer les parcelles par le piétinement.
- De détruire les mousses pour laisser la place aux bonnes espèces.
- De nettoyer les refus de l'automne.
- De couper la graminée avant le stade montaison, pour augmenter le nombre de talles et la densité
- De se prémunir d'une sécheresse précoce de fin de printemps.
- De faire un apport d'azote par l'urée.
- De créer un décalage dans la pousse pour mettre en place une rotation sur les surfaces en herbe.

Pour limiter les risques liés au piétinement sur les parcelles insuffisamment ressuyées ou en condition pluvieuse, il est judicieux :

- De sortir les animaux sur des périodes plus courtes.
- De tourner rapidement (ne pas laisser les animaux trop longtemps sur une même parcelle).
- De mettre des animaux légers sur les parcelles les moins portantes.

### Rappels :

- Un sol porte parce que sa densité racinaire est importante.
- La densité racinaire est égale au volume végétatif de la plante non en hauteur mais en talles et feuilles produites.
- Sortir tôt vous permettra de mieux gérer les transitions alimentaires et d'installer votre rotation de fauche et ou de pâture pour la saison. Il est donc utile de déprimer.

### Les parcelles de fauche

Sur les parcelles destinées à la récolte de fourrages, le déprimage permet de décaler dans le temps la date de récolte de la première coupe et de booster la pousse de l'herbe par la pâture, le piétinement, l'incin et les bouses.

Si les parcelles sont en fauche exclusive, le passage de la herse avant montaison imite les effets du déprimage (tallage des graminées et décalage de la pousse). Attention cette action réalisée trop tard va entraîner la perte des talles et donc la perte de densité et de matières sèches.

### Questionnements ?

Un apport de 30 à 70 unités d'azote peut être réalisé pour les associations ou les ray-grass purs au moins 50 jours avant la date de récolte. Ce délai, va permettre de réduire l'apport d'azote soluble et ammoniacal dans les rations et de garantir des bonnes valeurs alimentaires. Un apport de 10 tonnes de fumiers de stabulation par hectare peut encore être réalisé pour optimiser la pousse sur prairie ou un apport d'engrais de fond.

Cette année en sol hydromorphe et acide, avec les conditions humides de la fin d'hiver, vous devez privilégier les apports de carbonate de calcium sous forme de roches. Cet amendement réalisé au mois de mars permettra au sol de s'aérer et de se réchauffer plus vite. La minéralisation des sols est au ralenti. Aussi dès le ressuyage des sols la montée en température des sols va être rapide et va provoquer un démarrage en trombe de la végétation avec une montée en épis des graminées : il faudra rester vigilant.



Pied de féverole avec un développement faible de nodosités

Un groupe de travail "Fourrages" a été mis en place en 2014 par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. Il est présidé par Messieurs Yves SALLES et Christian DEQUE.

Des expérimentations sur les fourrages sont initiées dans ce cadre-là. Dernièrement, plusieurs essais sur les méteils ont été réalisés et financés par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne chez certains éleveurs.

# Coup de froid sur céréale

### Météo : des prévisions de températures froides

Le mois de février a été marqué par deux épisodes ponctuels de gel, un peu avant le milieu de mois. La semaine 8, de nouvelles gelées ont été constatées dans le Sud-Ouest. Les températures sont descendues bas sur les hauts de coteaux exposés au vent ou dans les vallées. On a pu constater des -8/-9 °C.

### Stade des céréales parfois en début de montaison

Tant que les céréales sont au stade tallage, leur capacité de résistance au gel est maximale. Seulement, la douceur de ces deux derniers mois a permis aux espèces et variétés les plus thermosensibles (blé dur les plus précoces et orges de printemps semées à l'automne notamment et variétés de blé tendre les plus alternatives comme les blés améliorants) de voir leurs stades progresser rapidement. Aujourd'hui, certaines variétés de blé dur semées précocement ont donc déjà atteint le stade épi 1 cm ou en sont en tout cas très proches. Or au stade épi 1 cm, la capacité de résistance au gel des cultures chute rapidement. Ainsi, les gelées enregistrées cette semaine peuvent avoir des conséquences non-négligeables sur les cultures en début de montaison. Les cultures les plus à risque sont donc les parcelles aux variétés les plus alternatives, précoces, semées vers le 20 octobre et atteignant le stade 1cm.

### Doit-on s'inquiéter de ce climat ?

Les sols sont souvent encore gorgés d'eau et les températures récentes sont froides à très froides. Jusqu'à maintenant, la sortie d'hiver se caractérisait par une quasi-absence de gelées, avec des mois de janvier et février particulièrement doux. La chute des températures de cette semaine présente quelques similitudes avec l'année 2012.

Le stade de la culture est donc déterminant sur l'impact potentiel du froid. En effet, lorsque les cultures ont terminé leur vernalisation, leur capacité à s'endurcir s'abaisse, voire disparaît. Ainsi, pour des blés tendres alternatifs (qui ont de faibles besoins en vernalisation), l'aptitude à s'adapter à un froid progressif n'existe plus ; ce sera donc la valeur absolue de la température minimale atteinte qui primera. Cela est également vrai pour des céréales qui approchent ou dépassent le stade « Epi 1cm », comme dans le cas de certaines variétés de blé dur. De plus, à partir de ce stade, l'épi s'élève au-dessus de la surface du sol, ce qui le rend plus vulnérable à une chute brutale et ponctuelle de la température. Il est important de noter que toutes les talles d'une plante ne sont pas synchronisées ; lorsque le maître-brin atteint ce stade, les apex des talles primaires et a fortiori secondaires sont beaucoup moins avancés et donc moins vulnérables. Ainsi, des céréales semées claires sont moins à risque que des céréales semées denses : la proportion de maître-brins sur l'ensemble des tiges est plus faible.

On considère généralement à partir de ce stade le seuil de -4°C sous abri (soit environ -7°C en plaine) comme un seuil d'alerte, et non un seuil de dégâts systématiques.

L'engorgement en eau des parcelles est aussi un facteur aggravant lors de gelées importantes. Des déchaussements peuvent apparaître dans des sols qui peuvent se soulever facilement. De la même façon, les sols caillouteux peuvent engendrer des gels mécaniques sur les plantes et sectionner certains organes. Cela est à surveiller d'autant plus que des alternances gel-dégel sont annoncées chaque jour de la semaine.

Il est important de noter qu'aujourd'hui la majorité des céréales est encore au stade plein tallage et donc à leur période de résistance maximale.

### Diagnostic des dégâts sur la plante

#### • Cibler les parcelles les plus exposées

Les céréales ayant atteint le stade épi 1cm notamment les blés durs précoces semés avant fin octobre, les orges de printemps semés à l'automne ou certains blés améliorants, et variétés sensibles au froid sont les plus exposées.

#### • Attendre quelques jours et privilégier le diagnostic au champ :

Les premiers symptômes visibles consécutifs à des dégâts de gel concernent les feuilles, en particulier les sommets des limbes des plus jeunes feuilles (au moment du gel). Si le gel est plus accentué, l'ensemble des limbes peut être atteint. Les zones d'abord blanchies sous l'effet des dépôts d'eau se



nécrôsent par la suite. L'important est de bien voir si le plateau de tallage ou certaines parties des feuilles les plus jeunes restent vertes.

• Des prélèvements de plantes peuvent être réalisés pour accélérer le diagnostic mais attention car ce ne sont pas les conditions réelles de reprise des cultures, et ils peuvent conduire à des observations erronées s'ils ne sont pas bien réalisés. Vous pouvez prélever des plantes avec une motte de terre, et les placer progressivement dans des conditions de croissance rapide pour observer une éventuelle nouvelle émission de feuilles. Il est important dans un premier temps de laisser les plantes dégeler dans des conditions fraîches (5-10°C environ) et humides (pour éviter une transpiration brutale des feuilles alors que les racines sont encore gelées). Ensuite, on peut les transférer à des températures de 20°C, avec une lumière suffisante pour permettre un redémarrage des plantes. On observera alors le devenir des feuilles en place, puis l'émission des nouvelles feuilles.

• L'observation des épis dans les tiges peut également être réalisée : prélever des tiges au champ et couper la tige dans sa longueur. Si l'apex translucide, bien turgescent, il n'a pas été détruit par le gel. Par contre, s'il apparaît blanchâtre voire vire au jaune-brun, avec un port flasque, c'est que les cellules ont été détruites par le gel. Le diagnostic peut être différent au sein d'une plante selon que l'on observe le maître-brin (apex bien développé) ou les talles (en général nettement en retard, donc moins exposées). L'engorgement en eau des tissus (feuilles, gaines, etc...) peut rendre l'observation de l'apex difficile.

L'impact sur la culture peut être limité si la densité finale d'épis reste satisfaisante. La régression des tiges touchées va ensuite permettre le développement de tiges plus jeunes. La plante peut donc compenser ensuite via les talles moins développées. Il est important dans cette approche d'observer l'évolution de ces talles jeunes.

Dans tous les cas, l'échantillonnage est important, et doit porter sur le maître-brin et sur 1 ou 2 talles (selon l'espèce et la densité de plantes). Une estimation visuelle trop rapide risque de conduire à une surestimation des dégâts (les épis blancs ou altérés « tapent à l'oeil ») ; il est donc nécessaire de réaliser un comptage soigné.

• Il est également important de vérifier l'état d'enracinement de la culture, car c'est lui qui soutiendra le rattrapage de la culture dans les mois à venir (accès à l'eau et à l'azote en particulier).

### Que faire en cas de dégâts de gel ?

• Attendre 8 jours avant toute intervention sur la parcelle. Laisser les parcelles « récupérer » la semaine prochaine d'autant plus que le temps doux et humide est favorable à la reprise de végétation

• Désherbage : éviter toute application trop précoce qui pourrait engendrer des phénomènes de phytotoxicité. Attendre une semaine minimum de températures sans gel afin que les cultures repartent et soient à nouveau en croissance.

• Fertilisation azotée : Sur les parcelles n'ayant encore rien reçu, un apport d'azote de 50 U dans 8 jours pourrait assurer le maintien et le développement des nouvelles talles. Des apports fractionnés au cours du cycle permettront de mieux accompagner le développement des cultures. Ensuite, il pourra être nécessaire de réévaluer l'objectif de rendement et donc la dose X calculée initialement.

• Régulateurs : l'épisode de gel va remettre en cause les précédentes communications sur des risques de verse élevés. Aucun régulateur n'est conseillé.

## Concours Général Agricole : Une belle vendange de médailles pour le Vignoble du Frontonnais

Le 24 février dernier, au Concours Général Agricole de Paris, les vins du Vignoble Toulousain ont remporté de nombreuses médailles. Ce concours récompense les meilleurs vins du territoire français et l'obtention d'une médaille promet une forte notoriété aux vins et aux viticulteurs.

Une trentaine de vins de Fronton ont concouru dans 3 catégories : le Fronton rouge, le Fronton rouge boisé et le Fronton rosé.

19 vins ont récolté une médaille, soit une de plus que l'année dernière !

On compte cinq médailles d'or et quatre d'argent en Fronton Rouge, deux médailles d'or et trois d'argent en Fronton Rouge Boisé, ainsi que deux médailles d'or, deux médailles d'argent et une médaille de bronze pour le Fronton Rosé.

Rappelons que la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne organise la présélection de ces vins, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Tarn et Garonne et le Syndicat des Vins de Fronton.

Félicitations donc à tous les participants et plus particulièrement aux médaillés, voici le palmarès :

### Concours des vins du Sud-Ouest :

#### En Fronton Rouge :

- Médaille d'Or : Château Bellevue la Forêt, Château Joliet Négrette (EARL de JOLIET), Cuvée Tradition (Château Laurou) et deux médailles pour le Château Vignerie de Beulaygne (EARL Cédric FAURE).

- Médaille d'Argent : Château de Font Blanche, Cuvée GINO et Tradition (EARL Carol de Belle), Domaine Callory Cuvée Saint Georges (Château Baudare).

#### En Fronton Rouge Boisé :

- Médaille d'Or : Château Majorel-La Quintessence et Haut Capitole-Capitolium (Vinovalie).

- Médaille d'Argent : Château Cransac (Domaine de Cransac), Astrolabe (Vinovalie), Château Vignerie les Aieux (EARL Cédric FAURE).

#### En Fronton Rosé :

- Médaille d'Or : Comte de Négret et Infini Négrette (Vinovalie).

- Médaille d'Argent : Capitoulat (Vinovalie), Sans plus attendre (Domaine Lescure)

- Médaille de Bronze : Château Laurou.

La remise des prix sera effectuée par Yvon PARAYRE, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, le jeudi 5 avril, à la Maison des Vins de Fronton.



Pôle Végétal et Environnement - Camille MAZA - Tél : 05 61 82 19 25

### Palmares des produits du terroir pour la Haute-Garonne :

#### Magret de canard gras :

Médaille d'argent : Maison Samaran

#### Foie Gras enherbe de Canard en communi romane à la truffe :

Médaille d'argent : Maison Samaran

#### Bœuf gascon Label Rouge :

Médaille d'Or : SAS Fonsorbes Distribution

Médaille d'Argent : Boucherie Jérôme



# La Chronique juridique

## Les droits de mutations à titre gratuit

Les droits de mutation à titre gratuit sont des droits qui s'appliquent lors de la transmission de biens à l'occasion d'un décès, on parle alors de droits de succession, ou d'une donation, les droits de donation.

### Mode de calcul des droits de mutation

Ces droits sont calculés sur la part nette recueillie par chaque héritier. Leur calcul s'effectue en trois étapes :  
- un abattement est pratiqué sur la part de chaque héritier. Son montant varie en fonction du lien de parenté avec le défunt.

- la part nette, diminuée de l'abattement, est soumise à un tarif qui varie en fonction du lien de parenté avec le défunt.

- une réduction sur le montant à payer peut être accordée.

Depuis la 2<sup>ème</sup> loi de finance rectificative pour 2012, les tarifs et abattements applicables aux droits de mutation à titre gratuit ne sont pas revalorisés.

### Montant des abattements

BENEFICIAIRES DE LA TRANSMISSION	DONATION	SUCCESSION
Enfants	100 000 €	100 000 €
Ascendants	100 000 €	100 000 €
Conjoints ou Partenaires pacsés	80 724 €	Exonération totale
Héritier, légataire ou donataire handicapé	159 325 €	159 325 €
Frères et sœurs	15 932 €	15 932 €
Petits-enfants	31 865 €	-
Arrières-petits-enfants	5 310 €	-
Neveux/nieces	7 967 €	7 967 €
Autres	-	1 594 €

Il faut souligner que les dons familiaux de somme d'argent sont soumis à un abattement spécifique de 31 865 € tous les 15 ans. Ils concernent les dons aux enfants, petits-enfants, arrières petits-enfants, ou à défaut les neveux ou nièces, ou par représentation un petit neveu ou une petite nièce, majeurs ou mineurs émancipés à condition que le donateur soit âgé de 80 ans au moins.

Le don, s'il n'est pas constaté dans un acte, devra être enregistré, au centre des impôts grâce à l'imprimé n°3735, dans le mois qui suit la remise des fonds.

Entre frères et sœurs, il est possible qu'il y ait exonération totale des droits de succession si l'héritier est célibataire, veuf ou divorcé ou séparé de corps, s'il a plus de 50 ans ou est atteint d'une infirmité lui interdisant de travailler et a été domicilié avec le défunt pendant les 5 années précédant le décès.

### Montant des droits de mutation à titre gratuit

Droits de donation et de succession en ligne directe, c'est-à-dire lorsque les héritiers concernés sont les enfants, les petits enfants, les parents et grands-parents du défunt :

FRACTION DE PART NETTE TAXABLE	TAUX APPLICABLE
N'excédant pas 8 072 €	5 %
Comprise entre 8 073 € et 12 109 €	10 %
Comprise entre 12 110 € et 15 932 €	15 %
Comprise entre 15 933 € et 552 324 €	20 %
Comprise entre 552 325 € et 902 838 €	30 %
Comprise entre 902 839 € et 1 805 677 €	40 %
Au-delà de 1 805 677 €	45 %

### Droits de donation entre conjoints et partenaires d'un PACS :

FRACTION DE PART NETTE TAXABLE	TAUX APPLICABLE
N'excédant pas 8 072 €	5 %
Comprise entre 8 073 € et 15 932 €	10 %
Comprise entre 15 933 € et 31 865 €	15 %
Comprise entre 31 866 € et 552 324 €	20 %
Comprise entre 552 325 € et 902 838 €	30 %
Comprise entre 902 839 € et 1 805 677 €	40 %
Au-delà de 1 805 677 €	45 %

### Droits de donations et de succession entre frères et sœurs :

FRACTION DE PART NETTE TAXABLE	TAUX APPLICABLE
Inférieure à 24 430 €	35 %
Au-delà de 24 430 €	45 %

Enfin, les droits de donations et de succession entre collatéraux jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré sont fixés à 55%, au-delà du 4<sup>ème</sup> degré et entre non parents, le taux est de 60%.

Pôle Installation et Entreprise - Nathalie MONDIES - Tél : 08.99.70.10.90  
(2,99€ l'appel et 0,60€ la min.) Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 12h15  
Permanence sur rendez-vous à Caraman, Fronton, Muret et St-Gaudens

## Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous n'avez pas de repreneur et que vous en cherchez un pour lui transmettre votre exploitation (outil de travail) ou si vous recherchez un associé, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Si vous êtes intéressés par la démarche, vous pouvez contacter le Pôle Installation et Entreprise de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne au 05 61 10 42 81 ou consulter le site Internet : [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

### Offres d'exploitation

► 31-12-08 Canton de Boulogne-sur-Gesse

Cessation pour réinstallation dans une autre région.

Prix global de cession : 350 000 €.

Exploitation BIO d'un seul tenant en polyculture-élevage-maraîchage.

Maraîchage 2 ha, céréales, maïs, protéagineux et prairies en rotation sur le reste (26 ha), bois 0.5 ha, étang 900 m<sup>2</sup> réalimenté par des sources.

Bâtiments d'exploitation divers (tunnels (3 fois 400 m<sup>2</sup>), grange, hangar, petite porcherie, ancienne maison toit refait).

Corps de ferme en terre et colombages de 410 m<sup>2</sup> dont 140 m<sup>2</sup> habitables, 3 chambres, salon, cuisine, salle d'eau WC.

Taxe foncière 700 €.

Pas de période d'essai (CEFT)

► 31-13-04 Pyrénées Centrales

Vente d'une pépinière et jardinerie : 1 ha, 4 tunnels, 1 serre verre, matériels, site Internet et maison d'habitation.

Prix global de cession : 300 000 €

Convientrait pour maraîchage, horticulture, pépinière.

Actuellement 2 UTH.

Entreprise : 17 ans en espaces verts, puis 20 ans en pépinière hors sol de fruitiers, plants maraîchers et horticulture.

La commercialisation se pratique en vente directe (vente sur place, marchés, Internet...).

Un site Internet dédié est compris dans le prix global.

Maison d'habitation, 100 m<sup>2</sup> en 2 logements, de 1975, récemment rénovée (toiture, assainissement, buanderie), en très bon état et saine.

Pas de possibilité d'association temporaire (CEFT).

Mais si reprise dans la continuité, accompagnement et formation assurés pendant 1 an.

École primaire, commerces, services et autoroute à 1 km, collège et services médicaux à 5 km, sous-préfecture à 10 km.

### Candidat en recherche

► 31-17-09 32 ans, BPREA

Recherche, min 20ha terres en location ou à l'achat ainsi que des bâtiments d'exploitation et éventuellement une maison d'habitation à l'achat en Haute-Garonne.

Envisage de faire des caprins lait avec transformation fromagère en vente directe.

Eligible aux aides JA.

## Plastiques d'élevage usagés - Collecte 2018

"La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et la Fédération des ACVA du Comminges accompagnent, pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive, leurs éleveurs dans la collecte et le recyclage des bâches d'ensilage, films d'enrubannage, ficelles et filets.

ATTENTION LA PÉRIODE DE COLLECTE CHANGE !  
DU 19 MARS AU 23 MARS 2018

Les sacs de collecte des ficelles et filets, ainsi que les consignes de tri sont disponibles auprès de votre conseiller de proximité (sur notre site internet : "trouver votre conseiller").

Retrouvez toutes les informations sur vos points de collecte sur notre site internet : [www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr](http://www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr)

Bon recyclage!

Le territoire Val de Gascogne qui collecte du 21 au 25 mai

